

« ORGANISER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS »

Cette fiche pratique est fondée sur la contribution d'un consortium d'ONG mené par l'Observatoire Pharos auquel sont associées Regards de Femmes, l'ONG Karkara, CAO Niger et la FAD Niger. Elle est le fruit d'une collaboration de deux ans de travail dans la Région de Zinder, au Niger, dans le cadre du projet développé par l'OIF.

Cette fiche pédagogique propose une « démarche-cadre », applicable dans les pays francophones, pour organiser des campagnes de sensibilisation. Le support pédagogique complet est en annexe page 180.

→ PUBLIC/BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Organisations de la société civile, organisations internationales, localités, Administrations souhaitant développer des actions de sensibilisation.

Le faible taux d'enregistrement des naissances est souvent dû à un déficit d'information des populations. Les OSC ont un rôle pédagogique et de coordination – voire de médiation – entre Administration, leaders d'influence et population afin de fédérer les acteurs pour :

- faciliter la transmission des informations basiques sur le fonctionnement de l'état civil,
- engager / mobiliser les leaders publics et les leaders d'influence (traditionnels, religieux et responsables associatifs) comme relais pour faciliter l'adhésion des populations.

1. Planifier une caravane de sensibilisation : une activité de coordination humaine et logistique

► **Former les équipes** : les procédures de l'état civil sont complexes et nécessitent le recensement de nombreuses informations à jour. Pour animer les campagnes de sensibilisation il faut disposer de toutes les données à transmettre aux populations, afin d'exposer clairement les principes de base (gratuité, universalité, notamment les mères célibataires, etc.) et la nature des procédures. Il est recommandé d'inclure dans la caravane divers acteurs (OSC, fonctionnaires de l'état civil, leaders d'influence si déjà sensibilisés, etc.) pour assurer au mieux la transmission de l'information.

► Déterminer le contexte sécuritaire et culturel de la zone cible

: l'OSC en charge de la sensibilisation doit connaître les enjeux de la zone cible. La situation sécuritaire détermine la faisabilité de l'activité, par rapport aux équipes d'organisation et aux populations. Il s'agit d'un enjeu d'acceptation par les populations. Les rapports interculturels, intercommunautaires et interreligieux doivent être pris en compte par souci d'impartialité entre populations, pour respecter les us et coutumes et ainsi adapter la pédagogie en fonction des populations : faciliter l'acceptation. La question de la langue est liée et la présence d'un interprète peut être requise pour faire passer les bons messages.

► Réfléchir à la temporalité de la caravane

: les caravanes doivent se tenir lorsque les populations sont disponibles. Il faut prendre en compte certains éléments : les dates de saison des pluies, de récolte, de marché, le calendrier des fêtes religieuses et civiles.

► Réaliser une mission de préfiguration

: les OSC doivent engager des discussions préalables avec les communautés via les leaders sur place (maires, leaders traditionnels ou religieux, etc.) : une première prise de contact par téléphone afin de valider la venue de la caravane et les dates,

- une visite physique de préfiguration auprès des leaders et discuter de la logistique de la caravane (lieu de présentation, branchements, etc.).

Cette étape est centrale pour assurer la présence des populations. Il s'agit aussi de faciliter l'acceptation des leaders d'influence,

ce qui renforce leur influence auprès des populations. C'est un cercle vertueux.

2. La caravane de sensibilisation : un exercice pédagogique destiné aux populations et aux leaders

- ▶ Il est recommandé de se présenter d'abord au chef du village, lequel convie les populations pendant que l'OSC se charge de la logistique (fixation de la banderole, branchements éventuel des micros, disposition des rafraîchissements, etc.).
- ▶ Une fois la population réunie, les OSC devront s'adapter aux coutumes (par exemple, une prière) avant d'amorcer le travail.
- ▶ Le personnel de l'OSC en charge doit être au fait des principes et procédures en vigueur.
- ▶ Il doit s'adapter au niveau d'instruction de son auditoire pour donner les informations centrales. L'usage des langues locales est un moyen d'y parvenir.
- ▶ L'usage des saynètes est recommandé, si possible avec la participation de femmes et d'hommes du public afin que l'auditoire s'identifie aux situations.
- ▶ Propositions de scénarios et scènes de la vie courante où l'acte de naissance devient essentiel :
 - Une dame a besoin de faire établir son passeport pour voyager dans le cadre d'un pèlerinage, mais ne dispose pas de son acte de naissance et se retrouve bloquée.
 - Deux couples de parents souhaitent inscrire leur enfant au collège. Le 1^{er} couple est bloqué car l'enfant ne dispose pas de son acte de naissance, alors que le 2^e couple, qui dispose de l'acte de naissance, peut inscrire son enfant.
- ▶ L'objectif est que les populations visualisent le rapport coût/bénéfice entre le fait de disposer d'un acte de naissance ou pas. Des

exemples sur les possibilités de voyager, d'étudier, d'ouvrir un compte, de travailler, de commercer sont très parlants sur les bénéfices et aussi sur les difficultés liées à l'absence d'acte.

- ▶ Ensuite, **engager un temps d'échange avec les populations** : les administrés ont souvent de nombreuses questions et doutes sur l'état civil. Les OSC doivent écouter les questions et apporter des réponses pratiques pour permettre aux familles de déclarer leurs faits d'état civil.

- ▶ La présence d'agents d'état civil permet aux populations d'avoir un échange direct, afin d'instaurer un lien de redevabilité réciproque entre Administration et administrés.

3. L'importance des actions concertées

- ▶ **Il est recommandé d'inscrire les campagnes de sensibilisation dans une action concertée** : l'état civil implique plusieurs acteurs. Il est nécessaire d'inscrire les campagnes de sensibilisation dans un cycle d'activités plus large incluant, par exemple, la formation des préposés aux écritures et des leaders d'influence, préfigurant la tenue d'audiences foraines (voir autres fiches pratiques).

- ▶ **Les campagnes de sensibilisation et audiences foraines sont interdépendantes** : les audiences foraines permettent de mettre en application les principes expliqués lors campagnes de sensibilisation et les campagnes de sensibilisation garantissent une affluence maximale aux audiences foraines. À l'inverse, l'une des deux manifestations sans l'autre aura un impact restreint.

- ▶ **Approfondir la campagne de sensibilisation grâce à la diffusion de supports**

de sensibilisation. Il est recommandé d'inclure la réalisation et la diffusion de divers supports : affiches et livrets distribués dans toutes les institutions qui facilitent l'enregistrement de l'état civil (mairies, écoles, centres de santé...) et dans tous les lieux de vie (locaux associatifs, panneaux d'affichage...).

Les radios communautaires sont des

moyens d'information de grande audience, souvent en langue traditionnelle, qui permettent de faire circuler les informations. La télévision peut également être un levier important (diffusion des saynètes en langues locales et en français). Les réseaux sociaux sont également des vecteurs d'information.

4. Grands principes à retenir

- ▶ **L'adhésion des populations** : plus une OSC est reconnue compétente dans une zone, plus elle respecte les us et coutumes, et plus elle obtiendra l'attention des populations.
- ▶ **La répétition** : les caravanes de sensibilisation permettent de rendre visible la problématique de l'état civil, mais elle ne peuvent se substituer à un travail de long terme de la part de l'Administration et des leaders d'influence dans la vie quotidienne, ni à une sensibilisation de plus long terme dans les médias cités un peu plus haut.
- ▶ Les campagnes de sensibilisation doivent également être comprises dans **une démarche de renforcement de capacités** générale des acteurs de l'état civil. L'état civil est une chaîne de maillons. Si un maillon est défaillant, le processus d'enregistrement sera inopérant. Par exemple, si les populations sont sensibilisées mais que le centre d'état civil est dysfonctionnel (manque de formation du préposé, manque de matériel, absence de stockage...), la campagne de sensibilisation sera sans effet final. **Il est donc important de considérer les campagnes de sensibilisation dans une démarche globale** pour garantir l'augmentation du taux d'enregistrement des faits d'état civil et des naissances. ■

Extrait du guide pratique « Pour la consolidation de l'état civil dans l'espace francophone : enjeux et perspectives pour les Acteurs de la Francophonie » de l'OIF et ses partenaires

